1-L’indépendance des fondateurs est liée à leur liberté de choix en matière de forme de l’entreprise, de capital à investir, de personnel associé au projet, de décision à prendre……. Cette indépendance doit être pratiquement totale aussi bien vis-à-vis du pouvoir politique, économique que juridique. L’indépendance des dirigeants dans le cadre d’une responsabilité totale doit être le souci unique de satisfaire les finalités du système.

2-Intégrer l’environnement et s’intégrer dans l’environnement, c’est l’acceptation volontariste et réfléchie des composantes de l’environnement :

* obéir aux suggestions et propositions de la clientèle ;

* prendre en considération les doléances et les plaintes de l’environnement immédiat concernant les ravages susceptibles d’être portés à la qualité de vie ;

* encourager les manifestations sportives et éducatives ;

* entreprendre des œuvres de restauration, d’édification….